

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20180404-D2018-18-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2018  
Date de réception préfecture : 09/04/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2018-18 en date du 04/04/2018 portant approbation d'une décision du Maire en vertu d'une délégation du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 avril 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 28 mars 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Andrée HARGE, Pascal BABAUDOU.

Représentés : Christine CASTANET a donné pouvoir à Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	1	10	11	11	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 14/04/2015 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,  
Le Maire rend compte d'une décision prise en vertu d'une délégation que le Conseil Municipal lui a confiée,

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que suite au sinistre intervenant sur la pompe à chaleur de l'école, il a été amené à accepter les offres de remboursement de la société d'assurance SMACL, à savoir :

- 13 411,25 € en 2017,
  - 12 680, 92 € en 2018.
- Soit un total de 26092,17 €.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions du Maire.

A La Geneytouse, le 09 avril 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 avril 2018.